

20 novembre 2008

Courrier Laval, Nathalie Villeneuve

Des impacts près de chez nous

Mises à part les îles Saint-Joseph, Saint-Pierre et aux Vaches, de nombreux milieux naturels à valeur écologique reconnue sont touchés par un règlement de zonage contesté, adopté en 2001 par Ville de Laval.

Le règlement ouvre entièrement au développement une centaine de zones, au total, sur le territoire de Laval, parmi lesquelles ces milieux naturels, dont la valeur écologique est reconnue depuis plusieurs années.

En font foi le Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal(2003), les rapports de la Conférence municipale sur les bois, les berges, les îles et les rivières (COBBIR, 1990) et le rapport sur la protection et la mise en valeur des bois de Laval (2002).

Il est à noter que le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, était président de la COBBIR, lors de la publication de son rapport. Plusieurs membres élus étaient également membres de la Conférence. Des représentants de Ville de Laval étaient aussi membres du Comité sur la protection et la mise en valeur des bois de Laval, en 2002.

> Bois de Vimont, 5,9 ha

Limité au nord par la rue Miranda, à l'est par la rue Lunesbourg, à l'ouest par la rue Neuville et au sud par la rue Toscane.

Valeur écologique élevée, forêt mature, grande valeur récréative.

> Bois d'Auteuil, 112 ha

Limité au nord par la rivière des Mille Îles, à l'est par le boulevard des Laurentides, à l'ouest par le CP et au sud par l'avenue des Terrasses.

Espèces floristiques précaires.

> Bois de l'Équerre, 187 ha

Limité au nord par l'emprise d'Hydro-Québec, à l'est par le CP, à l'ouest par le rang de l'Équerre et au sud par le boulevard Bellerose. Une seconde portion est située à l'ouest du rang de l'Équerre.

Valeur écologique élevée, érablière rare couvrant 24 ha.

> Bois de la ferme Sainte-Thérèse, 63 ha

Limité au nord par la rivière des Mille Îles, à l'est par l'A-15, à l'ouest par l'avenue Osaka et au sud par le boulevard Sainte-Rose.

Valeur botanique et écologique très élevée, plantes rares et précieuses.

> Site de l'autoroute 13, 74 ha

Limité au nord par le boulevard Lévesque, à l'est par la rue de l'Escale, à l'ouest par l'A-13 et au sud par la rivière des Prairies.

Un des seuls marécages de l'île Jésus du côté de la rivière des Prairies. Présence de sols contaminés.

> Île aux Vaches, 73 ha

Rivière des Mille Îles, à l'ouest de l'A-25.

Valeur botanique et écologique très élevée, végétaux rares et précieux, érablière mature et rare.

> L'archipel Saint-François

Comprend notamment l'île Saint-Joseph (36 ha), Saint-Pierre (18 ha) et aux Vaches (137 ha), toutes baignées par la rivière des Mille Îles, à l'ouest de l'A-25.

Identifiées comme des îles à protéger par la COBBIR (1990).

Source: Rapport sur la protection et la mise en valeur des bois de Laval, 2002; rapport de la Conférence municipale sur les bois, les berges, les îles et les rivières (1990); Conseil régional de l'environnement de Laval.

La localisation des zones est établie selon la situation observée en 2002.

<http://www.courrierlaval.com/article-274238-Des-impacts-pres-de-chez-vous.html>